

L'affaire ^{Heura} du « Phocéa » jugée le 31 mai

LA 11^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par M^{me} Claude Nocquet, rendra son jugement le 31 mai à 13 h 30 dans l'affaire du voilier « Phocéa », qu'elle examinait depuis le 4 avril.

Bernard Tapie a été renvoyé devant ce tribunal pour abus de biens sociaux et fraude fiscale, tandis que trois de ses co-prévenus, Fabien Domergue, Pierre Despessailles et Elie Fellous, sont accusés de complicité d'abus de biens sociaux. Un cinquième prévenu, le commissaire aux comptes Brahim Benaïcha, s'est vu reprocher des « faux et usages de faux » ainsi que des « confirmations d'informations mensongères ».

Au cours de cette dernière journée d'audience exclusivement consacrée aux plaidoiries de la défense, M^{re} Thierry Lévy et Francis Bousquet, avocats du député de Marseille, se sont employés à démontrer la responsabilité du Crédit lyonnais.

« S'il y a un seul fait frauduleux dans ce dossier, a conclu M^{re} Lévy, il a été accompli sous les ordres des dirigeants du Crédit lyonnais. Et vous ne pourrez pas rendre votre jugement sans étendre l'enquête à tous ceux qui ont lâché Tapie pour se sauver eux-mêmes. » Les derniers mots de l'avocat ont été salués par une salve d'applaudissements à laquelle la présidente a donné un coup d'arrêt immédiat.

Aucun des prévenus n'a souhaité s'exprimer avant que le tribunal ne se retire, à l'exception de Pierre Despessailles, qui a dit : « Je peux avoir commis des erreurs et des fautes en quarante ans de métier, mais que l'on m'accuse d'avoir été un banquier complaisant, je ne peux le supporter car cela atteint mon honneur. »